### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2019 A 19 HEURES 30

\_\_\_\_\_

<u>Présents</u>: M. GAUDUCHEAU - D. MARIONNEAU - C. DANIAU - M. COTTEREAU - M.P. GABILLEAU - J. FERRAND - C. BIRON - A.S. DE JESUS - L. GENTREAU - S. GRAY - F. LAMY - H. MOLINARI - L. PACREAU - Ph. TESSIER

<u>Absents excusés</u>: H. BEAUDOUIN ayant donné procuration à C. DANIAU - P.Y. DREILLARD ayant donné procuration à C. BIRON – F. GLUMINEAU ayant donné procuration à L. GENTREAU

Secrétaire : H. MOLINARI

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2019. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

### 1) MODIFICATION DES STATUTS DE VENDÉE GRAND LITTORAL

Monsieur le Maire indique que lors de sa dernière séance le 23 octobre 2019, Le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de Vendée Grand Littoral :

- Restitution de la compétence « Création, aménagement, entretien de voirie d'intérêt communautaire » ;
  - Modification du point II.6 concernant les Maisons de services au public « Maison France Services et action visant à maintenir les services publics de proximité sur le territoire ».

Après le Conseil Communautaire, un retour a été émis de la part des services de la Préfecture sur cette dernière compétence : la mention « Maison France Services » n'intervient pas dans la modification. Il est proposé au conseil de valider cette modification.

Accord du CM.

# 2) <u>APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE VENDÉE GRAND LITTORAL</u>

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence bibliothèque entre la communauté de communes et les différentes communes du territoire. Pour information sur Le Champ-Saint-Père, les charges annuelles transférées s'élèvent à 7 235 €. Ces différentes charges viennent en déduction des attributions fiscales versées aux communes. Il est proposé au conseil de valider ce rapport. Accord du CM.

## 3) <u>VALIDATION DE L'ADHÉSION AU RISQUE PRÉVOYANCE DE TERRITORIA MUTUELLE</u>

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du Conseil du 25 octobre 2019 fixant :

- L'adhésion à cette garantie prévoyance, et permettre à chaque agent d'y souscrire s'il le souhaite (sans obligation) ;
- L'apport de la collectivité d'une contribution à chaque agent (initialement 7 € net / mois, 12 € à l'EHPAD) ;
- L'alignement, de la part de la collectivité, de sa participation à celle de l'EHPAD, soit 12 € nets. L'incidence étant au prorata du temps de travail, il y aurait une augmentation de 50 € / mois par rapport aux années précédentes (soit 600 € annuels).

Monsieur le Maire indique également en conséquence l'accord du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 7 novembre 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'adhésion au risque prévoyance de TERRITORIA MUTUELLE. Accord du CM.

#### 4) INFOS SUR LE RAPPORT 2018 DU SPANC

Ce rapport, approuvé lors du Conseil Communautaire du 25 septembre 2019, est présenté à titre informatif et sera mis à disposition des usagers qui le souhaitent pour une consultation en mairie.

Il présente les différentes informations sur les Assainissements Non Collectifs de la commune (installations neuves, conformes, non conformes...), le nombre de contrôles, les tarifs, le service SPANC et ses missions, la répartition des recettes... Information du CM.

### 5) <u>INFOS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE VENDÉE GRAND</u> LITTORAL

Ce rapport, également approuvé lors du Conseil Communautaire du 25 septembre 2019, est présenté à titre informatif et sera mis à disposition des usagers qui le souhaitent pour une consultation en mairie.

Il présente la vision globale du territoire, les activités présentes, les différentes compétences de Vendée Grand Littoral (obligatoires, supplémentaires et facultatives), ainsi que les différentes commissions... Information du CM.

### 6) DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Deux déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente d'une maison au 39 A rue du Clos Saint Père appartenant à M. et Mme BRUNOIS :
- Vente d'un terrain au 1 rue des Sources appartenant à M. BENREJDAL.

La commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le Lundi 16 décembre 2019 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU